

Délibération n°15-04

04 AVR. 2017

Effectif légal du Conseil de
Communauté :
61

Nombre de Conseillers
en exercice :
61

Nombre de Conseillers
présents ou représentés :
58

Nombre de votants :
58

Date de convocation :
7 mars 2017

Date d'affichage
du compte-rendu :
21 mars 2017

Objet :
Procédures d'urbanisme :
PLU de Ménérol – modifications
N°1, 2, 3 : notification aux
personnes publiques associées

L'an deux mille dix-sept, le 14 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni à l'espace culturel à ENNEZAT à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, 1^{er} vice-Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORIDUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, M Jacques LAMY, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

M Frédéric BONNICHON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
M François CHEVILLE, *a donné pouvoir* à M Stéphane FRIAUD
Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à Mme José DUBREUIL
Mme Emilie LARRIEU, *a donné pouvoir* à M Daniel GRENET
Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à Jean-Pierre HEBRARD

Mme Marie CACERES

M Lionel CHAUVIN

Mme Catherine MICHON

Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de Saint-Laure, suppléée par Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :
Mme Anne-Karine QUEMENER

PLU de Ménérol – modifications N°1, 2, 3 : notification aux personnes publiques associées

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44,
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal de Ménérol en date du 17 septembre 2013,
Vu la modification du PLU prescrite par délibération du conseil municipal de Ménérol en date du 15 décembre 2016,
VU la création depuis moins de 9 ans de la zone AU « Champ Roy » par élaboration du PLU approuvée le 17 septembre 2013,
VU la création depuis moins de 9 ans de la zone AUi « Les Charmes » par élaboration du PLU approuvée le 17 septembre 2013,

VU les motivations de la commune et de la communauté de communes sur la modification du périmètre de la zone AU «Champ Roy» afin de permettre la création d'une zone Ue, à savoir une régularisation de l'état de fait permettant de repérer des équipements sportifs et de loisirs existants (terrain de foot, terrain d'entraînement, vestiaire, salle multi-activité, panier de basket, parcours VTT et point d'apport volontaire),

VU les motivations de la commune et de la communauté de communes sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUi « Les Charmes » afin de permettre l'extension de la ZA Les Charmes II, à savoir :

- La disponibilité foncière publique 2016 sur le périmètre de Riom Communauté a atteint son plus faible niveau soit seulement 2.1 ha disponibles (0.7 % des surfaces existantes),
- La zone des Charmes est totalement commercialisée avec 17 entreprises et 170 emplois,
- L'offre privée est estimée à environ 1 ha,
- La demande est conséquente de la part d'entreprises locales et d'entreprises externes,
- Le développement de la ZA les Charmes sur une surface de 3 ha, est inscrit au SCoT en phase 1,
- Le projet d'extension de la ZA Les Charmes est prioritaire pour le développement économique de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans.

VU les motivations de la commune et de la communauté de communes sur la réduction de la zone AUg1 « Bourrassol », à savoir :

- tenir compte des réalités des acquisitions foncières possibles,
- préserver des terres agricoles actuellement exploités,

Vu les projets de modifications présentés au conseil communautaire,

CONSIDERANT que ces raisons sont suffisantes pour justifier de la modification du périmètre de la zone AU «Champ Roy» afin de permettre la création d'une zone Ue,

CONSIDERANT que ces raisons sont suffisantes pour justifier de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone AUi Les Charmes, au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées de la commune et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones,

CONSIDERANT que ces raisons sont suffisantes pour justifier de l'utilité de la réduction de la zone AUg1 « Bourrassol »,

Le conseil communautaire sur proposition du Président de séance et à l'unanimité :

- **approuve les projets de modifications n°1, 2 et 3 du PLU de Ménérol tels que présentés en annexes,**
- **autorise le Président à notifier ces modifications aux personnes publiques associées,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ces modifications.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.



*Pour extrait conforme.
A Riom, le 15 mars 2017*

Le Président

Frédéric BONNICHON